L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 27 SEPTEMBRE.

Nouvelles.

Le duc de Nemours, le comte et la comtesse d'Eu sont arrivés depuis quelques jours à Luchon. Ils sont descendus à l'hôtel du Louvre. Le livre de l'hôtel porte ce simple libellé:

Duc de Nemours, rentier à Paris.
Comte d'Eu et sa dame, rentiers à Paris.

On ne peut être plus patriarcal! Au grand désespoir des faiseurs de cour, le duc de Nemours ne veut recevoir personne. Rentier il se dit, rentier il est, et rentier il demeure. Le comte d'Eu, cependant, le remplace. Il reçoit, répond, encourage, fait des programmes, adresse des conseils et serre la main à chacun. Tous les visiteurs sont admis, depuis les conseillers à la cour d'appel jusqu'au menu fretin.

— Le *Courrier de Paris*, organe soi-disant officieux, publie dans son numéro d'hier soir la curieuse information que voici:

"On s'entretient beaucoup, dans les hautes sphères du gouvernement, d'une lettre qui aurait été adressée, il y a quelques jours, par M. de Bismarck, à un haut personnage qu'il a beaucoup connu en France, bien longtemps avant la guerre.

"Le chancelier donne ses impressions sur la façon dont il dirigerait le pays s'il avait l'honneur d'être premier ministre de France, et prouve, par des arguments irréfragables, qu'avec une vigueur soutenue, une énergique répression sans aucune tolérance, il parviendrait facilement à corriger ce défaut révolutionnaire inhérent au caractère français, et encouragé par la faiblesse de tous les gouvernements, qui hésitent toujours à frapper lorsque c'est le seul moyen de rompre la digue qui envahira et submergera tout.... etc., etc."

ROUEN. — On lit dans le *Journal de Rouen*:

Le camp comtois de Blangy, cette véritable nécropole mérovingienne, vient, ces jours derniers, de révéler de nouveau, dans sa partie Sud-Ouest et contre la haie qui la sépare de la rue conduisant au vieux manoir de Fontaine, l'existence de douze tombes, qui, fouillées avec soin, sous la direction de M. J. Morgan, le mirent en possession d'objets excessivement curieux, parmi lesquels une bande de bronze et trois ornements de même métal, un vase en terre grise, trois couteaux, etc.

Tous des objets viennent d'être classés de nouveau, et avec un soin tout particulier, dans l'intéressant musée de M. Morgan, à Blangy, où, réunis à ceux précédemment découverts, ils forment une charmante collection mérovingienne, digne de fixer l'attention de tous les amateurs.

— Le *Droit*, dans son dernier numéro, rapporte qu'on avait trouvé sans vie, sur le talus des fortifications, près de la porte d'Ivry, le corps d'un vieillard presque octogénaire.

Voici les nouveaux détails recueillis à ce sujet:

"Le vieillard n'avait aucuns papiers, seulement son linge était marqué des lettres I. N. G. On crut d'abord que c'étaient les initiales de ses noms et prénoms, et, faute d'indications suffisantes, on allait l'envoyer à la Morgue, quand le commissaire de police du quartier des Gobelins, qui procédait aux constatations, pensa tout à coup que cette marque pouvait bien être celle des Incurables.

Le corps fut transporté à l'hospice, à Ivry, on le reconnut effectivement pour celui de l'un des pensionnaires de l'établissement, le sieur Fromageot, âgé de soixante-quinze ans.

La cause de son décès est assez singulière.

Le sieur Fromageot avait reçu dans la matinée une lettre d'un notaire lui annonçant qu'un de ses parents, enrichi à l'étranger, venait de décéder subitement et lui laissait, par testament, une fortune considérable.

Le vieillard, qui n'avait jamais connu que l'indigence, fut pris d'une joie tenant du délire. Il se mit en route avec sa femme, également pensionnaire des Incurables, pour se rendre chez l'officier ministériel, mais bientôt il la quitta, trouvant qu'elle n'allait pas assez vite au gré de son impatience.

Son exaltation était extrême. Il dévia de son chemin et se trouva sur les fortifications, où des passants le virent s'affaisser.

Le médecin qui accompagnait le commissaire de police a constaté que la mort était due à une congestion cérébrale, déterminée par un accès de joie excessive.

— La presse française et la presse anglaise surtout ont dit bien des choses sur le shah de Perse, lors de son passage en Europe; une chose cependant n'aurait pas du leur échapper, car elle est la plus originale.

Le shah est l'auteur d'une mappemonde, divisée en deux grandes régions, subdivisées à leur tour en grands départements et arrondissements.

La première région comprend la société.
La seconde, le vice.

La société est bornée au Nord par le lac de Joie, au Sud par la Religion, à l'Ouest par la Confiance en Dieu. Ses principales subdivisions sont: la Douceur, le Commerce, l'Accomplissement du devoir, la Sécurité, la Protection, la Vertu récompensée, etc.

Le Vice a pour bornes: au Nord, la chaîne des montagnes du Devoir, qui le sépare de la Société; à l'Est, l'océan de la Tristesse; à l'Ouest, la Société et la Justice; au Sud, la mer de l'Ennui et de l'Infamie.

La région du Vice est subdivisée en sept départements: l'Orgueil, l'Avarice, etc., subdivisés à leur tour en arrondissements, qui sont: l'Insensibilité, l'Avidité, la Médisance, la Jalousie, la Perfidie... le Bagne, l'Echafaud, le lac de la Mort!"

Un rédacteur du *Courrier de Paris*, qui a vu cette mappemonde, en garantit l'authenticité.

— Voici les résultats des travaux des divers conseils de guerre qui ont siégé depuis la suppression de la Commune jusqu'à l'époque actuelle:

Sur un total de 50,000 affaires qui ont été soumises aux conseils de guerre, il s'en est trouvé 9,200 qui ont paru trop peu fondées pour donner lieu à des poursuites formelles. Elles ont donc été retirées du dossier. Dans 23,500 affaires, après instruction préliminaire, les poursuites ont été abandonnées et le jugement de mise hors de cause a été prononcé. Dans 9,000 autres affaires, le jugement a été prononcé après plaidoiries; de ce nombre, 2,500 accusés ont été condamnés par contumace; 2,500 prévenus ont été acquittés. Il reste à [illegible] 2,500 affaires qui seront jugées et terminées avant la fin de l'année.

— On a des nouvelles de l'expédition au pôle arctique de Leigh Smith, jusqu'au 4 juillet; elles annoncent qu'il a été obligé d'envoyer sur des traîneaux, à 4 milles au glas de distance, des vivres à trois vaisseaux de l'expédition suédoise, qui se trouvaient emprisonnés dans les glaces, à l'extrême nord du Spitzberg.

LA COLONNE DE BERLIN.

Nous trouvons dans le *Journal de Genève* une longue dépêche sur la fête du 2 septembre pour la consécration de la colonne triomphale élevée à la mémoire des victoires remportées dans le Schleswig, en Bohême et en France.

A 8 heures du matin, la fête a été ouverte par les fanfares qui, du haut de la coupole du château royal, ont joué le choral: "A Dieu seul au haut des cieux soit l'honneur et la gloire." La ville de Berlin était tout entière pavoisée de bannières et de drapeaux: les rues et places publiques du château royal jusqu'à la place du Roi, étaient remplies d'une foule compacte.

A 10 heures et demie, l'empereur s'est rendu à cheval, accompagné du prince impérial et de tous les princes de la maison royale, ainsi que d'un grand nombre de princes étrangers, suivi des maréchaux et de tous les généraux commandants, du château à la place du Roi, au milieu des acclamations de la population.

L'empereur a été reçu avec des hurrahs prolongés. Il a pris place dans le pavillon qui lui était réservé, et aussitôt la cérémonie a commencé.

Au moment où les voiles qui couvraient le monument furent enlevés, tous les corps de musique prussiens entonnèrent l'hymne national, les cloches sonnèrent à toutes volées, et l'artillerie tira ses cents et un coups de canon.

L'empereur descendit du pavillon, monta à cheval et passa en revue les troupes massées dans l'allée de la Victoire. Le prince de Bismarck était dans la suite de l'empereur.

Au banquet qui a terminé la journée, l'empereur a prononcé le discours suivant:

"Le monument que nous venons de consacrer est à la fois un souvenir pour ceux qui ne sont plus, un témoignage de reconnaissance pour ceux qui vivent, un encouragement pour les générations à venir. On ne saurait faire la guerre, ni remporter aucune victoire, sans de grands sacrifices. La dernière guerre, en particulier, nous en a imposé de durs et de douloureux. Aussi je propose un premier toast silencieux et recueilli: *A ceux qui sont tombés!*

"Pendant les cinquante heureuses années de paix que nous avons traversées, le souvenir des actions héroïques de nos pères combattant pour leur indépendance ne s'est jamais effacé. Il s'est réveillé de nouveau dans les cœurs de la nouvelle génération, et ils se sont trouvés prêts quand il a fallu de nouveau courir aux armes. Ce souvenir a retrempé l'armée pour de nouvelles victoires; il a vivifié dans le peuple l'esprit de sacrifices; il a vivifié dans le peuple l'esprit de sacrifices; il a pansé les plaies avec un soin plein de tendresse et d'affection.

"C'est ainsi que le passé est devenu un appel noble et puissant pour l'avenir. La colonne de la Victoire annonce à nos contemporains, et redira à la postérité, ce que peuvent le dévouement et la persévérance.

"D'accord avec nos fidèles alliés dans la dernière glorieuse guerre dont nous célébrons l'heureuse fin, nous avons pu, marchant de victoire en victoire par la bonté miséricordieuse de Dieu, réaliser l'unité de l'Allemagne dans le nouvel empire.

"Je vide donc mon verre en témoignage de reconnaissance pour mes hauts alliés, de reconnaissance pour notre glorieuse armée."

Paris au Jour le Jour.

La polémique entre bonapartistes et légitimistes devient de plus en plus aigre, du moins du côté des bonapartistes; jusqu'ici les journaux légitimistes ont gardé un silence plein de dignité devant les attaques de leurs bouillants adversaires.

Aujourd'hui le *Pays* prend à partie deux députés du Gers, MM. d'Abbadie de Barrau et Dumon, à propos d'une lettre où celui-ci affirme ses convictions royalistes.

Le *Patriote de la Corse* fait chorus et lance contre les monarchistes une virulente apostrophe dont voici la péroraison:

Vous tous, fils de la France nouvelle, enfant de notre société démocratique, descendants des soldats de Valmy, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna; vous qui avez vécu toute votre vie sous des gouvernements qui niaient le droit divin; vous surtout, défenseurs du suffrage universel, serrez vos rangs, oubliez vos divergences de vues, oubliez ce qui vous sépare, car voici l'heure des vrais combats politiques, et vous avez à défendre le droit national.

Quant à nous, partisans de l'appel au peuple, fiers de notre dévouement à la dynastie des Napoléons, nous nous souviendrons toujours des enseignements que nous a légués le grand empereur.

Aujourd'hui, comme en 1815, il y a des blancs et des bleus. Nous combattrons avec tous les amis du drapeau tricolore et de la démocratie. Nous tendons notre main à tous les fils de ce monde nouveau qu'on essaie de renverser, car nous savons que le canon vainqueur du général Bonaparte s'est fait entendre pour la première fois en écrasant les royalistes sur les marches de Saint-Roch. Nous serons toujours l'ordre et la démocratie.

La Rédaction du PATRIOTE.

D'autre part, l'*Univers*, froissé par quelques phrases du *Pays* sur le pouvoir temporel, écrit:

Il y a longtemps que les catholiques savent à quoi s'en tenir sur l'intérêt que portent les partisans du régime impérial à la cause qui nous est principalement chère, parce qu'elle porte en elle la liberté même de l'Eglise et le salut de la France. Les catholiques ont été cruellement trompés. *On ne les trompera plus.*

Tout ceci nous présage une terrible session pour le mois de novembre.

— On se rappelle combien avait paru singulière l'assertion contenue dans le discours de M. Thiers, à Lucerne, sur l'incompatibilité entre la monarchie et la liberté. Voici le texte revu et corrigé de cette allocution, tel que l'a publié la *Patrie* de Genève. L'imprudente assertion a disparu.

Messieurs,

Je ne recherche point d'ovations, surtout à l'étranger; je ne puis cependant que recevoir avec plaisir celle que vous voulez bien me faire si spontanément aujourd'hui.

La paix que j'ai été appelé à signer, je ne l'ai souscrite qu'avec des larmes de sang, et mon cœur en ressentira toujours la blessure.

Lorsque je pris les rênes du gouvernement, la France se trouvait divisée en plusieurs partis, dénuée de ressources financières, sans armée, et la moitié de son territoire était occupée par l'ennemi.

Ce que j'ai voulu et ce que je devais chercher à réaliser, c'était d'organiser un gouvernement non de parti, mais que chacun pût accepter sans arrière-pensée et sans crainte. Sous tous les gouvernements monarchiques qui m'avaient précédé, j'ai toujours réclamé la liberté, et je suis convaincu qu'aujourd'hui aucune forme de gouvernement ne convient mieux à la France que la République.

Il ne m'a pas été donné d'asseoir celle-ci d'une manière définitive, c'est pourquoi j'ai préféré me retirer.

En ce qui me concerne personnellement, je dois déclarer que je ne reconnaîtrai jamais d'autre souveraineté que celle dont ces couleurs (montrant le drapeau tricolore) sont le glorieux symbole.

Comme il fallait s'y attendre, le *Gascon* nous a valu de fort jolis feuilletons sur Marie-Stuart et sur son procès toujours pendant. En effet, la mémoire de la reine d'Ecosse a subi d'étranges phases. D'abord, l'opinion éprise de la captive de Loch-Leven, de la décapitée de Fotheringay, avait pris Marie Stuart sous sa protection, sans regarder de trop près à son histoire; puis la critique s'en mêla; on prit à la lettre les pamphlets de Buchanan et les imprécations de Knox! On la vit dans une auréole de pourpre sanglante complice de l'assassinat de son mari, lord Darnley, poussée vers l'assassinat par une passion folle et éhontée; fatale d'ailleurs à tous ceux qui l'approchèrent et qui l'aimèrent, à Rizzio comme à Chastelard, à Antony Babington comme au duc de Norfolk.

Aujourd'hui, un nouveau revirement se fait en faveur de Marie Stuart. Le prince Labanoff, M. Wiesener, M. de Lescure, M. Jules Gauthier ont plaidé non-seulement les circonstances atténuantes, mais l'innocence complète.

Je veux bien croire que Marie ne fut pas complice de l'assassinat de son mari, mais rien ne fera qu'elle n'ait point épousé Bothwell, l'auteur du guet-à-pens où avait péri le malheureux Darnley. Bothwell l'a violentée, dit-on. Tant pis, car la faiblesse de la belle reine souillera sa mémoire, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise.

Et puis, il n'y pas que Darnley; la mort de ce Chastelard, qui a servi de prétexte au drame *le Gascon*, nous révèle une Marie Stuart froidement cruelle.

A coup sûr, Chastelard eut tort de se cacher à deux reprises sous le lit de la reine. Ces façons ultra romanesques de faire la cour à une femme qui peuvent et doivent déplaire; mais livrer un homme au bourreau pour cela..., c'est roide.—D'autant mieux que Chastelard était un beau cavalier, qu'il chantait à ravir, faisait des vers et avait pu croire—un instant—qu'il ne déplaisait point. Le bourreau brusqua le dénouement de ce joli rêve. Chastelard mourut en lisant des vers de Ronsard et en disant adieu à "la plus belle et la plus cruelle princesse du monde."

M. Edouard Fournier a cité les seuls vers qui aient survécu à ce pauvre amoureux:

Ainsi que si ma vie
Se voit en bref ravie,
Ta cruauté
La confesse perte
Par ta seule beauté.

Et toi, amours la flamme
Qui me brûle et enflamme
De passion,
N'émeut jamais ton âme
D'aucune affection.

Bref, rien de la nature
N'ignore ma blessure,
Hors seulement
Toi, qui prends nourriture
A mon cruel tourment.

M. Jouvin a retrouvé pour la *Presse* une des plus curieuses révélations que nous fasse Brantôme sur la veuve de François II:

Si le feu roy Charles, son beau-frère, fut esté en aage accomply comme il estoit fort petit et jeune, et aussi s'il fut esté en l'humeur et amour d'elle *comme je l'ai veu*, jamais il ne l'eust laissée partir, et résolument il l'eust espousée; car je l'en ay veu tellement amoureux, que jamais il ne regardoit son pourtraict qu'il n'y tint l'œil tellement fixé et ravy qu'il ne s'en pouvoit jamais oster ny s'en ressasier, et dire souvent que c'estoit la plus belle princesse qui nasquit jamais au monde; et tenoit le feu roy son frère pour trop heureux... puisqu'il avoit possédé en ce monde ceste beauté et son plaisir, pour si peu d'espace de temps qu'il l'est possédé; et que telle possession valoit plus que celle de son royaume.

De sorte que si elle fust demeurée en France, il l'eust espousée. *Il y estoit résolu*, encore que fust été sa belle-sœur; mais le pape d'alors ne luy en eut jamais refusé la dispense....

On peut, en effet, se demander ce qui serait advenu d'un mariage entre Marie Stuart et Charles IX. Le jeune roi eût été certainement soustrait à l'influence de sa mère, que n'aimait point Marie Stuart. Dès lors, plus de Saint-Barthélemy.

Les Guise, intéressés à défendre la couronne de leur nièce, ne fussent pas devenus les chefs de la Ligue; la race des Valois se fût perpétuée sur le trône; toute l'histoire de France était changée.

M. Paul de Saint Victor rappelle dans le *Moniteur universel* quelques épisodes du retour de Marie Stuart en Ecosse. Lorsqu'elle vit, en débarquant à Leith, les petits poneys mal harnachés qu'on lui amenait pour lui servir de monture, elle frémit.

Sur tel appareil, la reyne se mit à pleurer et dire: que ce n'étoient pas les pompes, les apprêts, les magnificences, ni les superbes montures de la France dont elle avoit jouy si longtemps.—Une sérénade calviniste qui lui fut donnée, la nuit, sous ses fenêtres, par les bourgeois d'Edimbourg, parait aussi avoir cruellement écorché ses oreilles, habituées au son des violes italiennes.—"Et qui pis est, le soir, amsy qu'elle se vouloit coucher, vindrent soubs sa fenestre cinq ou six cents marauts de la ville lui donner l'aubade de meschans violons et de petits rebecs, dont il n'y a faute en ce pays-là. Et se mirent à chanter des pseaumes tant mal chantés et si mal accordés que rien plus. Hélas! quelle musique et quel repos pour sa nuict!"

Tout cela n'était rien, Knox allait venir, le terrible Knox, qui la traiterait de Jésabel, qui ameuterait le peuple contre elle et préparerait la révolte dont elle devait être la captive. Ce Knox était, il faut en convenir, un homme bien désagréable.

Un jour, dit M. Paul de Saint-Victor, traversant une salle du palais où se trouvaient des femmes somptueusement parées: —"Ah! belles dames! belles dames!—leur cria-t-il de sa voix enrouée par la chaire: Voilà une vie charmante! si seulement elle pouvait durer, et si nous allions au ciel avec du velours et des perles! Mais cette grande coquine, la Mort, est là qui vous saisira, bon gré, mal gré. Et cette petite âme, faible et tremblante, comment pourra-t-elle emporter avec elle perles et or, garnitures et dentelles, broderies et fermoirs!"

Concluons comme le fait spirituellement M. Théodore de Banville dans le *National*:

En dépit de ses faiblesses, de ses fautes, de ses crimes peut-être, cette reine de France et d'Ecosse resplendit dans une délicieuse lumière, parce qu'elle a inspiré l'amour à tout ce qui l'approcha, et parce qu'elle a eu le don supérieur à tous les autres, d'être constamment aimée. Et telle est la force invincible de l'amour, que M. Pierre Lebrun, l'académicien qui vient de mourir, avait été riche, heureux, honoré, excellent, charitable et accablé de dignités sans nombre, uniquement parce qu'il avait fait en assez méchants vers français une traduction de la *Marie Stuart* de Schiller.

M. Adolphe Jullien commence dans la *Chronique musicale* une histoire du théâtre de madame de Pompadour à Versailles; j'en détache une jolie chose: la requête d'un musicien aux valets de chambre de Sa Majesté pour avoir une augmentation:

C'est à vos bontés que je dois
L'honneur de vous donner quittance
Pour les cent francs que tous les mois
Le Roy par vos mains me dispense.
Jadis garçon, pareille somme
Aurait mis le comble à mes vœux.
Mais d'une femme je suis l'homme
Et père de cinq malheureux
Qui veulent que je leur partage
Quatre louis et quatre francs.
Le plus jeune fait du tapage
S'il n'est traité comme les grands.
Cinq fois vingt francs font bien le compte,
Mais l'or les a tous éblouis,
Plus de papa! je les affronte
Si chacun n'a pas son louis.
Messieurs, la paix dans la maison
Dépend du sort de cette épître.
Vingt francs de plus sur le registre
Les mettrait tous à la raison.

L'avant-dernière rime est médiocre; mais l'ensemble m'a paru charmant.

Voici maintenant une autre curiosité, une réclame que se faisait faire le perruquier des Menus-Plaisirs du Roi, un nommé Notrelle. On ne trouverait pas mieux de nos jours:

Le sieur Notrelle, perruquier des Menus-Plaisirs du Roi et de tous les spectacles, place du Carrousel, a épuisé les ressources de son art pour imiter les perruques des dieux, des démons, des héros, des bergers, des tritons, des cyclopes, des naïades, des frisés, etc. Quoique ces êtres tant fictifs que vrais n'en aient pas connu l'usage, la force de son imagination lui a fait deviner quel a été leur goût à cet égard si la mode d'en porter eût été de leur temps. A ces perruques sublimes, il a joint une collection de barbes et de moustaches de toutes couleurs et de toutes formes, tant anciennes que modernes.

Dans le même numéro, une autre curiosité. M. Félix Delhasse a retrouvé dans le *Censeur européen* (numéro du 28 novembre 1819), un appréciation d'Augustin Thierry, *critique musical*, sur le *Barbier de Séville* de Rossini. Le célèbre historien, qui faisait alors de la critique d'art, reproche à Rossini d'avoir osé faire concurrence au *Barbier* de Paisiello.

Rossini, dit M. Augustin Thierry, ne prétend pas émouvoir par son génie... Il ignore complètement le grand secret de l'art d'intéresser par les impressions fugitives de l'oreille.... Il ne fait aucun cas de la passion principale. Des scènes d'imbroglio, de surprise, de confusion, de fracas, voilà ce qui a paru digne de sa verve. Il ne s'est pas inquiété de faire sentir que Rosina et son amant s'aiment.

Augustin Thierry faisait là d'ailleurs une objection qu'on a souvent répétée, mais, dans son parti-pris, il refusait tout au jeune compositeur. Les rôles de Figaro et de Bartholo lui paraissent ampoulés et grotesques: l'air de la *Calomnie* est "une longue charge, lourde et guindée, de peu d'effet, etc., etc."

C'est ainsi qu'un homme de grand talent peut se tromper en parlant de ce qu'il ne connait pas très bien.

Changement de Local.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.
(Institution d'Epargnes de la Nlle-Orléans.)
Incorporée en 1855.

Cette institution a été transférée à la nouvelle Maison de Banque, No. 156 rue du Canal.

INTERETS PAYABLES SUR DEPOTS.

SAM JONES Jr. Trésorier.
L. F. GENERES, Président

DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes,
David Urquhart, George Jonas,
J. G. Gaines, T. A. Adams,
Carl Kohn, Thomas Allen Clarke,
Christian Schneider, Chas. J. Leeds,
Saml. Jamison. sept5 1m—ven dim mar

SONIAT RICE MILL,
ST. CHARLES PARISH.

Ce moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui lui sera envoyé.

D'une capacité de 120 barils écalés dans les 24 heures, ce moulin est pourvu de toutes les améliorations modernes.

Il a de plus sur la levée un grand magasin, dans lequel couche un homme de confiance, pour la réception et l'expédition du riz qui est ainsi mis à l'abri des injures du temps.

Son prix est très réduit, 3½ de sous par livre de riz écalé, et le moulin rend au propriétaire le son provenant du riz.

Des sacs seront fournis par le moulin ou par MM. Thompson Bros. à ceux qui veulent envoyer du riz au moulin.

S'adresser à
Mme. Vve. C. SONIAT, Kenner P. O.,
ou à THOMPSON BROS.
37 rue Peters, entre Bienville et Douane.
26 août—1m

BROOK STEAM RICE MILL.
MOULIN A RIZ, A VAPEUR,
Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Foucher.
ALLEN BROS.,
Propriétaires.

C'EST le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde.

Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux fermiers et aux expéditeurs. 23 août—3m

CHAS. T. NASH. W. T. HODGSON.
NASH & HODGSON,
ENCANTEURS,
AGENTS DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS,
Bureaux No. 5 de la Rue Carondelet,
(Fisher's Court)

LES soussignés remercient leurs amis et le public de leur appui. Ils ont l'honneur de leur annoncer que les deux associés sont maintenant à la Nouvelle Orléans et qu'ils ont conclu des arrangements qui leur permettent de se consacrer, encore plus complètement que par le passé, aux affaires d'encan, à la vente, etc., de propriétés foncières, d'habitations ou de terres, à toute espèce de vente du dehors.

Ils se chargent de la vente de terrains nus et améliorés, des ventes de successions et de syndics, des ventes de biens de faillites, et de marchandises et de produits en magasin, entrepôt, à bord de navires ou dans les magasins de la Douane; de ventes de coton avarié et de cargaisons, de ventes de bâtiments, de gardiens du port ou pour le compte de qui il appartiendra; de ventes de scrips, d'actions, d'obligations, de meubles, de ventes d'animaux, etc.

Ils espèrent que par leurs efforts ils continueront de mériter le bienveillant patronage dont ils ont été honorés jusqu'à ce jour.

CHARLES T. NASH,
W. IRVING HODGSON.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1873.
31 août—1m MaJS

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.
Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky
12,000 lots..........$1,500,000
$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le
Mercredi, 3 décembre 1873.

Les billets sont divisés en dix coupons ou parts.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de
$1,500,000,
divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à....$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus.

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 demi billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 00 de billets à la fois.

Les détails sont indiqués dans des circulaires que le bureau envoie gratis à toutes les personnes qui en demandent.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Conditions libérales à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola.
Au Public Library Building, Louisville, Ky.
26 sept—1m—mer..sam.

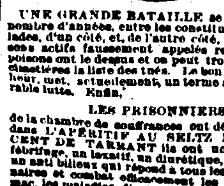

UNE GRANDE BATAILLE se livre, depuis nombre d'années, entre les constitutions des malades, d'un côté, et, de l'autre côté, tous les poisons actifs faussement appelés remèdes. Les poisons ont le dessus et on peut trouver dans les cimetières la liste des tués. Le bon sens, par bonheur, met, actuellement, un terme à cette déplorable lutte. Enfin,

LES PRISONNIERS

de la chambre de souffrances ont découvert que dans L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT ils ont un tonique, un fébrifuge, un laxatif, un diurétique, un correctif, un anti bilieux qui répond à tous les besoins ordinaires et combat efficacement les maux d'estomac, les maladies d'entrailles, les affections des nerfs, des muscles et des organes de la sécrétion.

L'APERITIF DE TARRANT se vend dans toutes les pharmacies. 14 sept—12 V et O

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

VENDREDI SOIR, 26 Septembre 1873,
La séduisante et jeune actrice
MISS ALICE HARRISON,
Jouant les rôles à travestissements,
Paraîtra dans son grand rôle de
FANCHON, THE CRICKET.

Samedi, à midi—Seule matinée du "Boy Detective."
Samedi soir—FANCHON.
Dimanche soir—Dernière représentation du "Boy Detective." 26 sept

Un Grand Concert vocal et instrumental et un Grand Bal,

Seront donnés à l'Hôtel Washington, au Lac, le 27 du courant, sous la direction des messieurs suivants: Président, A. B. PHILIPS.

Directeurs:
H. Chiapella, F. L. Place, P. N. Bonnabel,
D. W. C. Peck, N. C. Forestall, A. Geisst,
Chs. Couturie, G. Roux, John Turpin,
A. B. Philips, Samuel Hayem, G. A. Chiapella,
Gustave Kohn, Victor Meyer, R. T. Beauregard,
E. A. Ducros, J. A. Pemberton, A. A. Kerr,
Geo. Legendre, W. L. Campbell, Jas. W. Winship,
Edwin Harris, Theo. Fortieau.

Les personnes qui désirent obtenir des invitations pour dames et des cartes d'admission pour messieurs, devront s'adresser aux directeurs.

Un char extra à vapeur partira à trois heures et se retirera à des chars extra de la rue Claiborne. L'orchestre sera dirigé par A. Davis.

G. A. CHIAPELLA, secrétaire.
25sep—sam.dim.merc.sam.

GRAND FESTIVAL
—DONNÉ PAR LA—
Cosmopolitan Charitable Association.
DES 4ÈME ET 6ÈME DISTRICTS,
Les Dimanches 14, 21 et 28 Sept. 1873,
—AUX—
DELACHAISE GROUNDS.
PRIX D'ADMISSION.........50 cents
Dames et Enfants, Gratis.
5 sept—5, 6, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28

INSTITUTIONS.

Collège St-Charles,
Au Grand Coteau, Lne.

LES classes recommenceront le LUNDI, 6 octobre. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. L. CURIOZ, angle des rues Baronne et Commune. Il se chargera des élèves qui lui seront confiés. 25sept—1m

Collège de l'Immaculée Conception,
A l'angle des rues Baronne et Commune,
NOUVELLE ORLÉANS.

LA session de cette Institution commencera le 1er Octobre.

Les études se divisent en trois cours — préparatoire, commercial et classique.

Le français est enseigné dans les trois cours, sans frais additionnels.

Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils sachent lire et écrire.

—Prix.—
Pour le cours classique — $10 par mois;
Pour le cours préparatoire et le cours commercial — $8 par mois.

G. GAUTRELET, S. J.,
24 sept 1m Président.

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 232, rue Bayou, près Claiborne. 31 août—1m

INSTITUTION DUREL,
91.........RUE BOURGOGNE.........91
Réouverture: LUNDI 1er Septembre.

LE Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution.
MM. R. Montgomery, Max Mayer, E. O. Durel, All. Durel, Mme Ve A. Wiltz, sont les professeurs attachés à l'enseignement.
L'Institution se charge de l'Enseignement du Catéchisme. 3 août—1m

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 16 septembre, 1873. Quelques officiers du Collège se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St. Louis, Miss, ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.
20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre
21août—4m

JEFFERSON ACADEMY,
43.........RUE BOURBON.........43
Nouvelle Orléans,
DIRIGÉ PAR
G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.
20 août 3 mois

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une bibliothèque de 17,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, lettres, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

L'uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	[illegible] 00
Blanchissage	[illegible] 00
Chauffage et éclairage	[illegible] 00
Livres, papier, etc.	[illegible] 00
Meubles	[illegible] 00
Dépenses éventuelles	[illegible] 00
Trois uniformes	[illegible] 00
Dépôt	[illegible] 00
Dépense totale	$[illegible]0 00

30 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,
29 août 1873.

AVIS. — A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 22 juin 1860—avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 30 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 23 août 1873.

Toutes les sections 8, 15, 16, 17; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 20; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 28; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29; toutes les sections 30, 31, 33 et 32 du Township No 12 Sud du Range No 11 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est de la Rivière Mississipi, situés des deux côtés du Nouveau Canal, bornée par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et Hazeur Brothers à l'Ouest.

HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
30 août—2m JULIAN NEVILLE, Receveur.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,
A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse,

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M. Un second lunch sera servi de 5 heures de l'après-midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

La BAR est pourvue de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et en dehors à 10 cents. 26juil—1an

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE,

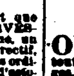

TENU PAR J. PAUTEAU,
(Successeur de LOUIS J. DIGNAT)
No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.
16 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la [illegible] au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
408 Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.........RUE TCHOUPITOULAS.........61
NOUVELLE-ORLEANS.
30 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73.......VIEILLE-LEVÉE.......73
NOUVELLE-ORLEANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 2pe

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19fév.—1a

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, sucres en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."
A. THOMPSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses.
A. THOMSON & CO.,
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
1 sept—1 an

E. DECHAMPS,
No. 30, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.
—Importateur de—
EAUX DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.
11fév—1an 1P

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

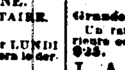

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilariant ou protoxide d'azote.
1oct—6P PPMa.J.S.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
Un râtelier de DENTS de la mâchoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

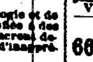

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base. 1lav[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév.—1an

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$30..........les Mâteliers..........$
—Prix ordinaire $60—

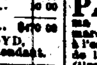

LE Dr. GEO. P. MALONEY,
No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne,
pose des Mâteliers à $30, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur 10fév—1an.

GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 4juil73—1an

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.
3av—1an Lock Box 746 du bureau de la Poste

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôt pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.
4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207.........Chartres Street.........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 11 janv—1 an

Consulat de France.
AVIS MENSUEL — SEPTEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B
Bérès Victor.
Baquié (les époux)
Brunet Jean Pierre.
Bussetti, Jules.
C
Castaille François-Xavier.
Cortade Jean.
Cornier (Mme) née Amont.
D
Decapot Alexandre.
Dujoardais (la famille.)
Dedieu Raymond.
Deslix (les demoiselles)
Daron (Mlle).
Delahaut E.
E
Elie Henri.
F
Fachon Barthélemy.
G
Galant Antoine.
Gibson R. L.
Guiret (Mme Vve).
Guillemin Louis et Jean Baptiste.
H
Haure Pierre Arnaud.
L
Lacase Euphémie (Me).
Loup Pierre Charles.
Lacombe Jacques.
P
Pateilh Baptiste.
R
René Jules.
Ramonhan (les enfants)
Ravel Ja-Rio Léon.
S
Schmidt Constantin.
T
Tardy Achille.
V
Vallon Jules.
Vergez Dominique.
W
Wolfe & Cie.
Wentzigen Antoine.
White Octavie (Mlle).

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1sept.

DIVERS.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement de leur résidence [illegible] du Consulat, [illegible] leur option en faveur de la nationalité française, et qu'ils [illegible] pour être revêtus de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces déclarations expirera le 30 septembre 1872.
1avril—8P

LE SAPOLIO
D'ENOCH MORGAN'S SONS
remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO
économise les gages d'un domestique. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO
pour les fenêtres est meilleur que le blanc en pain. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux ou les tapis.

LE SAPOLIO
nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO
nettoie les couteaux, mieux que la brique. Il ne laisse pas d'égratignures.

LE SAPOLIO
polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO
polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO
est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO
enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO
enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
n'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien découvert de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN
Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.
ou au No 78, rue Gravier, Nlle-Orléans, Le.
7 sept—1m—vdie

BRANCH, CROOKES & Co.,
No 140 de la rue Carondelet.

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées; Scies circulaires à fausses dents, de Spaulding; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies.

Scies françaises à lames, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines. Bandes en cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New-York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, dressées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. [illegible]—daelie V et D

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de [illegible].

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. E. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
No 16, rue Union.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et débitant toute ce à [illegible].
16déc—1an

JULIUS LOEFFLER,
43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.
Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.
Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.
Son travail est garanti. 16déc—1an

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 83 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16fév—1an

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
[illegible]
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAR, Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
84, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 3 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 25 mai—1an

ATTENTION!
Grand Déballage!

G. MONIÉ, No 34 rue Bienville, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, De Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Savon de toilette de qualité supérieure. [illegible]

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.
que le COLD CREAM racine [illegible]

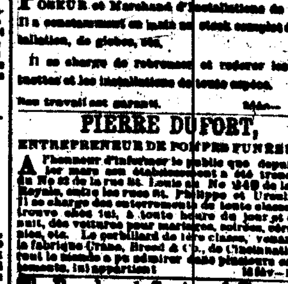

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté [illegible] donnée à Mme MONIÉ par une californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans. Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.
7nov—1an—D Ma V

VENTES A L'ENCAN.

Département du commerce.

Hôtel-de-Ville,
Nlle-Orléans, 25 septembre 1873.

IL sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, le SAMEDI, 27 septembre 1873, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois d'octobre 1873.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance 767, telle qu'elle a été amendée.

Les enchérisseurs dont les propositions auront été acceptées devront, au moment de la vente, faire le dépôt suivant: [illegible]

Les paiements se feront en monnaie courante.

B. M. TURNBULL,
Administrateur du commerce.
26 sept—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

BARBARA WAHNER, veuve d'Anton Ebert vs. OSCAR BERCIAL, tuteur de la mineure, Alice Lambert Bercier et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine Portion de Terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad et Columbus et le Chemin du Bayou. [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
26 sept—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Nicholas Danner vs Charles Bendix.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet numéroté [illegible], borné par les rues Conti, St-Louis, des Ursulines(?) et Villeré, [illegible]

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Baronne et Terpsichore, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le Maréchal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
26 sept—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. M. GARDNER & CO. vs. J. J. McDANIEL & CO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,[illegible].—En vertu d'un ordre rendu le 17 de septembre 1873, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-neuf septembre 1873, à 4 heures P. M., en mon entrepôt, No. [illegible] rue Ste. Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de Groceries, etc., etc., le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
26 sept—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

O. L. LORANGER vs J. A. CHAMBERS; JEAN DIBON vs JOSEPH AUGUSTE CHAMBERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos. 4[illegible] et 4,[illegible]. En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-huit octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Moreau et des Champs-Elysées, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Ott, suivant acte au rapport de E. Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du [illegible] juillet 1860.

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
16 sept—[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Robert K. Callender vs. Patrick Coffey.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux portions de terre contiguës, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson et Esplanade et le Chemin du Bayou, [illegible]

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte de renonciation par le succession de Joseph Ralitte au défendeur en date du [illegible] juin 1870 au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. BERMUDEZ vs. PEDRO MOLIERE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, des Français, Dauphine, [illegible] des Grands Hommes, Bourgogne, (autrefois de l'Union), et [illegible] la rue de l'Union, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible], suivant acte au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-décrite, chacun de la somme de quatre cent cinq piastres, (deux ci-dessus), datés du 24 avril 1872, et portant intérêt de la date jusqu'au paiement au taux de huit pour cent l'an, et payables respectivement à deux et trois ans de date, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
16 sept—27 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALFRED BEAUFEU vs. P. A. THIERRY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 4,[illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Abadie, White, Broad et Onzaga, commençant à la distance de soixante-sept pieds de l'encoignure de la rue White, et mesurant, mesure américaine, trente-trois pieds de face à la rue Abadie, sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le dit terrain est composé des portions inférieures de quatre terrains désignés par les numéros cinq, six, sept et huit, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 13 d'octobre, 1857, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Navailles, suivant acte au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 13 août, 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

TH. FROIS & CO.
Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE.

En barils et demi-barils, délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34........Rue Bienville........34
ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.
1er sept—1an—D.Ma.J

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 59...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 59
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
[illegible] Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. M. MONTGOMERY.

VENTE DE MEUBLES.

Sans limite ou réserve, la propriétaire ne voulant plus tenir Maison.—Meubles de salon, chambres à coucher et salle à manger; tapis, literie, glaces, faïence et verrerie, nattes, armoires à glaces, &c., &c., à l'encan.

PAR R. M. & B. J. MONTGOMERY.—R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 29 septembre, à 10 heures, au No 109 de la rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon:

Tout le contenu de la résidence à trois étages—le contenu de onze chambres bien meublées.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 sept

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches, Lingerie, Malles.

PAR VINCENT & CO. — Encanteurs. — Nos 42 et 44 de la rue de la Douane — SAMEDI, 27 septembre 1873, à 10 heures, il sera vendu—
Linge d'automne et d'hiver. Lingerie de messieurs.
Malles de toutes grandeurs et de tous genres.
—Egalement—
Le fonds d'un magasin de détail. 27 sept

PAR E. HOOGE & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
—Aussi—
300 douzaines Congress, Bottines claquées à boutons et Polonaises, provenant des meilleures fabriques.

PAR E. HOOGE & CO.—H. Hamory, encanteur.—SAMEDI, 27 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan No 45 rue Decatur—

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, toutes de bonne qualité.
—Aussi—
300 douzaines Congress, Bottines claquées et à boutons, Polonaises, etc., pour dames et demoiselles.
Ces dernières marchandises n'ont pu être débarquées assez tôt pour la vente précédente.
Conditions—Comptant. [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Sucre, Sucre, Sucre.

PAR D. E. MORPHY A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, SAMEDI, 27 septembre 1873, à 11 heures du matin, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—
24 barils Sucre à café,
[illegible] Sucre jaune à café,
[illegible]
Conditions—Comptant. 27 sept.

Articles Japon de chambres, Lampes, Chaudières, Faïence, Verrerie, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 27 septembre 1873, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—
Articles Japon de chambres, lampes, chaudières, faïence et Rockingham, verrerie, etc.
Conditions—Comptant. 26 sept.

Rice Threshers & Separators
TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.
SULKY HORSE HAY RAKS,
IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES
A vendre par
L. E. GENERELLY & Co.,
N. O. Agricultural Warehouse,
26 Natchez Street.
[illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
129 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jours à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les plus aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitement des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M. M. BAUSSET
[illegible]

ETAT
—DE—
L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
156.........RUE DU CANAL.........156

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY,
No 156 de la rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, première hypothèque sur propriétés foncières non grevées, valant $341,150	$146,348 24
Prêts garantis par actions	3,160 00
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	17,380 00
Actions appartenant à la Compagnie	32,150 00
Bons—20 ans Etats-Unis	5,080 00
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt	36,343 42
Effets à recevoir	4,136 35
Stock souscrit et responsable	26,371 00
Primes en voies de recouvrement	2,055 61
Intérêt	3,671 31
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items	2,370 00
Montant au State National Bank	16,264 34
Montant entre les mains du Trésorier	6,180 60
	$[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes	$1,153 [illegible]
Billets consentis non payés	264 [illegible]
	$1,[illegible]
Actif net	$307,107 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.
J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:
Wm. H. Stevenson, Président.
D. E. Taylor, Secrétaire.
S. P. Parmly, Trésorier.
Wm L. Standard, Vérificateur.

Directeurs:
S. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
Paul Dacheraux, Nouvelle-Orléans.
J. G. Parham, Nouvelle-Orléans.
W. R. Hodges, Nouvelle-Orléans.
Jno. D. Scott, Nouvelle-Orléans.
J. P. Randolph, Nouvelle-Orléans.
Lionel Peak, Nouvelle-Orléans.
R. Brenkley, Nouvelle-Orléans.
Wm L. Standard, Nouvelle-Orléans.
D. P. Perry, Nouvelle-Orléans.
S. P. Parmly, Nouvelle-Orléans.
Wm H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
F. Matheson, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. James, Nouvelle-Orléans.
Hon. J. Stevenson, Canada.
E. L. Crow, Michigan.
Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Thos. M. Nelson, Chicago, Illinois.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.
SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, le New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie	256,987 98	
" de mer	79,396 85	
" de rivières	83,426 68	519,771 51
En moins,		
Primes non expirées	267,891 53	
" remboursées	813 05	268,614 39
Montant net des primes		251,156 92
En plus,		
Intérêt et loyer		23,940 78
Total		275,097 70
Pertes par incendie	65,349 39	
" sur mer	81,969 49	
" sur les rivières	28,108 66	
	174,587 67	
Dont $7,900 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,063 19	
Frais de bureau	12,197 24	
Taxes	3,347 00	
Dépenses éventuelles	3,164 63	
Réfaction (rebate)	13,181 52	
Profits et pertes	3,721 17	250,163 [illegible]
Bénéfice net		24,9[illegible]
ACTIF:		
Fonds en caisse	119,835 46	
" en Europe	33,649 11	
" à New-York	4,077 28	157,461 85
Billets et effets à recevoir		361,333 18
Actions et bons		126,739 19
Propriétés foncières		100,691 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		197,190 34
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		254,681 75
Total		1,299,987 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1873.
G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9juil—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Grande vente sans réserve et à crédit

De tout le fonds de commerce de F. G. Soper, se composant de: Valeurs, Crêpes, Plumes, Fleurs, Rubans, Dentelles fines, Manchettes, Voiles, &c.
—Egalement—
Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, No [illegible] de la rue de Chartres.—SAMEDI, 27 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de F. G. Soper, No. [illegible] de la rue de Chartres—

Tout le fonds de commerce, se composant de: Dentelle, Guipures, Satin, Cambric, Mousseline, Chantilly, Valenciennes et Blonde; Garnitures en satin et en [illegible], Voiles, Franges, [illegible], Velours, Rubans, Plumes, Chemises, Manchettes, Crêpes, &c., &c., &c.

—Egalement.—
Vitrières françaises, Vitrières de fenêtres, Comptoirs, Installations de gaz, Meubles de bureau, etc.

Conditions.—Pour toutes sommes au-dessous de [illegible], comptant; pour toutes sommes au-dessus de [illegible], à [illegible] jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction. 26 sept.

PAR G. DE FERIET & CO.

Agréable résidence dans la rue Congrès

PAR G. DE FERIET & CO.—Jno. G. Mengis, encanteur.—Bureau, No 46 de la rue Royale. MARDI, 30 septembre 1873, à midi, à l'Hôtel St-Louis, dans la rotonde de la rue St-Louis, [illegible] de l'Hôtel St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Grande Hommes, Désiré et Chartres. Le dit terrain a [illegible] pieds de face à la rue Congrès, sur [illegible] pieds de profondeur. Ensemble, la maison construite en madriers, avec puits, lieux d'aisance, etc., etc.

CONDITIONS. Le tiers comptant; le reste à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, à partir de la date du paiement, en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les billets devront être payés le montant du crédit et la police devra être transférée au vendeur. En cas de non paiement des billets ou des billets, l'acquéreur devra payer [illegible] honoraires pour hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducatel, notaire public. 27sept

LOTERIES.

LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS {.......... $[illegible]; .... $[illegible]}

PRIX DU BILLET:
$1 SEULEMENT
Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:
Tirage tous les jours
Saldo—[illegible]

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.
Messieurs et chers collègues, [illegible].

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à celui:

Hommes	277
Femmes	48

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes, et a réussi à en placer 226, soit:

Hommes	187
Femmes	39

Il a délivré 125 Bons de logement et 250 Bons de repas.

29 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, un secours en espèces n'a été distribué que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils et d'instruments de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 20 élèves de tout âge. Fait sans frais pour les élèves, il rend de grands services à cette classe de nos compatriotes, nouvellement arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent toutes espèces de classifications: renseignements, démarches, conduites aux bureaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats obtenus par vos efforts, permettez-nous de faire appel aux sentiments patriotiques de tous ceux qui, de tout temps, et des divers pays, sont venus dans cette partie de l'Amérique.

Notre Société a pour but la bienfaisance par l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains des moyens plus importants. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et que nous ne savons pas découvrir, nous imposent le devoir de notre mieux, que de [illegible].

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites, que pour l'honneur de notre communauté, [illegible] leur égalisez! que leur pensée aille à chacun; confirmant et que ceux qui le peuvent [illegible], qu'il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinq cents à [illegible] de chacun des membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:
Le Vice-Président,
M. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
1 juin [illegible] J. B. SEGUIN.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.
SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

Sur risques d'incendie	$[illegible]
" de rivières	[illegible]
" de mer	[illegible]
Total des primes	[illegible]
Plus risques non expirés pour 1872	[illegible]
	[illegible]
Moins, primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes reçues	[illegible]
Pertes payées dans la même période.	
Sur risques d'incendie	[illegible]
" de rivières	[illegible]
" de mer	[illegible]
Réduction (rebate)	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Dépenses, taxes, etc., intérêt	[illegible]
Réservé pour les risques non expirés de 72	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets par actions	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Ameublement et installations de bureau	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. CHARBONNET, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS—Ville de la Nlle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce [illegible] jour de juillet 1873.
AD. BOSSOCOURT(?),
Notaire Public.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS.—
R. M. Davis, A. Socola, J. K. Gourdain, M. A. Lioubin(?), Ernest Fragoso, Jos. Mioni, J. E. Neirt, F. Sancho, Jos. Dardé(?), D. Jamison, J. J. Nolan, G. L. Favre, V. Bettelheim, F. Michonbeau, J. Montesquieu(?), S. Stagno, A. Hubert, A. Hubert(?), B. Stewart, S. Gaubon, P. M. Mandeville(?), R. Daly, M. Desnoyers, M. Burme(?).
20 juil—3m